

Charte de la responsabilité

« La responsabilité est occasion de recevoir, de grandir humainement et spirituellement. Elle nous transforme et nous rend heureux. Elle fait vivre le mouvement au service de l'annonce de Jésus-Christ dans la classe ouvrière ».

Et pourtant, répondre oui à un appel n'est pas toujours facile. Devant les difficultés rencontrées, le CD de l'Ain a inventé une « Charte de la responsabilité en ACO ».

Début 1998, le comité diocésain constate que, dans le département, les membres de l'ACO de l'Ain ont des difficultés pour prendre des responsabilités. Ceci a des répercussions sur le suivi, le dynamisme et les finances du mouvement ainsi que sur l'accompagnement en JOC et en ACE. D'autre part, il n'y a pas de représentants à la région !

A la révision de vie départementale du 21 mars 1998, les difficultés rencontrées sont exposées. A partir du thème de réflexion proposé « **Place du mouvement pour nous** », on aboutit à la conclusion que l'ACO ne peut vivre sans structures et responsabilités... d'où des propositions concrètes :

- Cartographie des responsabilités en ACO ; voir où en sont les mandats.

- Programmation d'une journée d'étude sur « *lourdeurs et chances des responsabilités* ».

- Élaboration d'une Charte qui apporterait une réponse plus sereine aux différents appels qui peuvent être faits aux uns et aux autres.

Elaboration de la Charte

La rencontre départementale du 25 octobre 1998 a pour thème « **Chances et lourdeurs des responsabilités** ». A partir de deux témoignages et de ce que dit le mouvement sur la responsabilité (*Repères* n°27 et 44), une réflexion est menée en carrefours pour établir les bases d'une Charte. A la mise en commun, les points forts sont repérés.

Par la suite, pour ébaucher la Charte, le comité diocésain part de ce que dit l'ACO sur les responsabilités et idées essentielles apportées à la rencontre départementale. André et Jean-François en assurent la mise en forme. Celle-ci est ensuite envoyée à chaque membre du CD pour réactions. Remaniée au CD du 23 mars 1999, elle est présentée à la journée d'étude du 25 avril. Discutée dans les équipes qui ne font remonter aucune remarque, la Charte est adoptée au CD du 12 juin 1999.

Ses fruits aujourd'hui

Actuellement, la Charte est une référence pour assurer les relais dans les responsabilités. C'est un support par rapport à un engagement à prendre ou à laisser. Elle permet de se poser des questions et amène une réflexion avant de s'engager, comme par exemple

de s'interroger sur « *ce que je vais laisser pour prendre une nouvelle responsabilité* ».

Elle sert aussi de rappel pour une concertation avec d'autres mouvements de la Mission Ouvrière pour des engagements qui ne soient pas en concurrence.

Marie-Jo Rivat

RELIRE
.../... Relire :

« *L'appel à la responsabilité* »
Dossier n°15 de *Repères*,
mai 1996.

Pour une charte de la responsabilité en ACO

A l'heure où les mouvements, les associations peuvent connaître des difficultés, où les membres trop sollicités peuvent s'essouffler, il convient de s'exprimer et de se positionner sur notre engagement.

Il ne doit être ni pesant, ni lassant, ni éternel par faute de relève.

Chacun doit s'interroger, se poser la question d'un engagement sérieux, mais limité dans le temps :

- pour renouveler les responsables et éviter les écueils,
- pour donner au plus grand nombre la possibilité de se manifester, d'apporter un peu de ses convictions,

de sa réflexion et de son expérience.

Tel est le sens de cette **Charte de la responsabilité en ACO**.

Préambule

En 1986, le mouvement affirme dans ses orientations :

« *La qualité et le dynamisme de la vie du mouvement nous appellent à renouveler et à former des responsables. Nous devons conduire une véritable politique de responsables à tous les niveaux du mouvement* ».

En ACO, la responsabilité est bien liée à une démarche de foi et à une continuité de l'acte de baptême : annoncer à tous les peuples l'existence de Dieu, Père de tous les hommes.

La notion d'appel ne se réduit plus alors à une simple gestion des mandats et des structures, mais prend toute sa source dans l'acte de foi situé en communauté d'Eglise.

En 1990, l'ACO dit que l'appel à la responsabilité est une chance :

- une chance de faire une autre expérience en classe ouvrière :

« La responsabilité ouvre le regard et permet de prendre conscience d'autres réalités de la vie ouvrière qui provoquent aussi la foi ».

- une chance dans la construction d'une ACO missionnaire :

« La responsabilité prend tout son sens dans un approfondissement de la mission du mouvement. Une prise de conscience de la discussion apostolique de l'ACO qui fait découvrir que l'ACO doit s'organiser pour rencontrer et faire rencontrer Jésus-Christ ».

- une chance dans la participation à la vie du mouvement :

« En participant à la vie des différentes instances de la vie du mouvement, les membres de l'ACO font l'expérience qu'ils sont acteurs des Agirs du mouvement, de l'équipe de révision de vie au Conseil national, en passant par les comités de secteurs et les comités diocésains ».

Que cette Charte que nous voulons établir soit un moyen pour appliquer la Charte des fondements de l'ACO, mise en place à la Rencontre nationale de Toulouse en mai 1998.

Mission

Les personnes acceptant une responsabilité ont pour mission de :

- définir des axes de travail, en fonction des orientations de l'ACO,
- fixer des priorités.

Donner une efficacité en mouvement est indispensable pour que la responsabilité soit positive.

Comment s'exerce cette mission ?

La responsabilité est une délégation, mais aussi un travail d'équipe.

→ Le responsable n'est pas seul

Il agit dans une équipe qui doit être constituée, qui le soutient et l'aide : secrétaire, trésorier, etc. C'est le moyen de répartir les responsabilités. Un plan de travail et un programme doivent être définis pour que chacun trouve sa place.

→ Cette responsabilité exige donc de :

- rendre compte à l'équipe,
- faire circuler l'information,
- savoir écouter les nouveaux et les « nouveautés »,
- donner aux jeunes l'envie d'adhérer et de continuer,
- préparer sa succession.

Pour cela, il est important de développer de petites responsabilités pour « mettre dans le coup ».

→ Cette mission n'est pas isolée

Elle doit s'exercer en relation avec la Mission Ouvrière. Pour cette raison, le responsable devra veiller à maintenir le lien avec les autres mouvements pour le partage des mandats (ACE, JOC...).

→ La place des retraités doit être prise en compte. Leur disponibilité est parfois un atout important pour le mouvement.

→ Le rôle de l'aumônier n'est pas celui du responsable.

Mandats

→ Un appel formalisé

L'équipe ou le groupe doit fixer clairement la mission, le cadre de la responsabilité, c'est-à-dire notamment son contenu et sa durée.

Des engagements seront définis d'un commun accord et formalisés. L'appel et (ou) l'accord seront définis par une lettre qui précisera le contenu et la durée du mandat.

→ Des appels adaptés et des responsabilités partagées

Le responsable qui s'engage analyse sa disponibilité pour exercer le mandat. Il s'interroge éventuellement sur les autres responsabilités qu'il peut laisser : on ne peut pas tout faire !

Il met ces choix en débat avec son équipe pour l'aider dans sa décision.

L'engagement est-il possible dans sa vie personnelle, de couple et sociale ?

Chacun doit préserver la liberté de son engagement.

Conditions

→ Une responsabilité préparée

Toute prise de responsabilité se prévoit et se prépare : pour cela, il est nécessaire de :

- réfléchir en équipe sur l'appel à une responsabilité,
- faire révision de vie sur nos engagements dans le mouvement,
- informer de l'appel le comité diocésain de Mission Ouvrière, si cet appel peut avoir des incidences sur les autres mouvements.

→ Des appels adaptés et des responsabilités partagées

Selon la réalité du mouvement, prévoir éventuellement des structures plus légères.

La responsabilité peut être momentanément tournante si on éprouve des difficultés à trouver un responsable. De même un suppléant devrait être prévu, en cas d'empêchement.

La responsabilité d'équipe ou celle de trésorier sont les premières expériences importantes pour se préparer à conduire le mouvement.

Se répartir le travail et les mandats dans l'équipe (par exemple, le responsable du comité diocésain n'est pas obligatoirement représentant au niveau de la région !)

Il convient de dire : « On ne naît pas responsable, on le devient ».

→ La formation

Rechercher les moyens d'accompagner et de former des responsables :

- accompagner le nouveau responsable au début de son engagement,
- préparer les réunions ensemble,
- organiser des formations à la responsabilité dans le mouvement.

→ La durée

La durée du mandat doit impérativement être définie pour que le responsable ne s'installe pas dans sa responsabilité ou n'en soit pas prisonnier jusqu'à se lasser.

De plus, ne pas attendre la fin du mandat pour prévoir son remplacement. Il faut donc anticiper l'échéance pour appeler ou permettre le passage de responsabilité dans de bonnes conditions.

Comité diocésain de l'ACO de l'Ain,
le 20 mars 1999.